



N° 000 014 /MB/DGD/SC

Conakry 18 AVR. 2024

Le Directeur Général des Douanes
Note Circulaire portant paiement de la redevance Informatique RI
par mobile money.

Mesdames et Messieurs

- Les Directeurs Techniques des Douanes ;
- Les Directeurs Régionaux des Douanes ;
- Les chefs de Bureaux et de Brigades de Douanes ;
- La Présidente de la faïtière des transitaires.

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de la poursuite de la dématérialisation des procédures douanières et l'amélioration du fonctionnement du système douanier Sydonia, une nouvelle facilité de paiement a été mise à la disposition des usagers ; il s'agit du paiement de la Redevance Informatique (RI) par mobile money.

Dorénavant, le déclarant peut procéder au paiement de la RI sans se déplacer, ni revenir au niveau du service des moyens généraux pour la prise en charge du reçu dans sydonia.

Il devra tout simplement composer avec mobile money (AREEBA ou MTN):

*144#

4) Paiements

6) Services Publics

4) Douane

Et Choisir Redevance Informatique.

Ou directement composer *440*4*6*4#

A compter **du 19 avril 2024**, le paiement de RI pourra être fait également par mobile money.

Toutes difficultés rencontrées dans l'application de la présente circulaire, doivent être portées à la connaissance de la Direction de l'Informatique et des statistiques de la Douane.


General de Brigade Moussa CAMARA

Inspecteur des Douanes

Grand officier de l'Ordre National du Mérite

Ampliation :

 Ministère du Budget
 BCRG

 BP : 580 Conakry - (+224) 663 77 00 77 / 663 99 00 99 - site web : www.dgd.gov.gn

douane.guineegn@dgd.gov.gn


Douane Guinée GN